

MUSÉE RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS

PROPOSITION POUR 2020-2023 — PLAN TRIENNAL POUR LA RÉALISATION DU MUSÉE RÉGIONAL

1— Orientations :

Suivant la planification stratégique 2020-2023 du RPGO, le plan triennal 2020-2023 sera articulé selon les orientations stratégiques inscrites dans l'axe « Services » au dossier « Musée régional :

1. Réalisation des étapes préparatoires au projet (étude de faisabilité, plan d'affaires, inventaire des collections, programme fonctionnel et technique [PFT], etc.)
2. Obtention d'appuis clés pour le projet
3. Développement des connaissances sur les collections existantes en Outaouais
4. Faire connaître le projet du musée régional, sa mission, ses thématiques, sa programmation culturelle et sa plateforme stratégique

2— Processus d'agrément :

Parallèlement aux orientations du RPGO, les actions de ce plan devront être dirigées vers l'atteinte du statut d'institution muséale agréée, statut octroyé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), et obligatoire pour accéder aux différents programmes de soutien financier du MCCQ.

Définition de l'agrément : "L'agrément des institutions muséales québécoises est délivré par le ministère de la Culture et des Communications au nom du gouvernement du Québec. Il garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Ce sceau de qualité s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine."¹

¹ Ministère de la Culture et des Communications, Agrément des institutions muséales : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6154> (site consulté le 11 mai 2020)
RPGO - PLAN TRIENNAL POUR LA RÉALISATION DU MUSÉE RÉGIONAL

Ce statut, une fois délivré, est valide pour une période de 5 ans et rend les institutions muséales admissibles à certains services et programmes d'aide financière du MCCQ et de partenaires gouvernementaux. En résumé, une institution muséale **doit obligatoirement avoir obtenu un statut de "Musée agréé" pour être soutenu par le MCCQ ou tout autre ministère du gouvernement du Québec**. C'est pourquoi le RPGO a créé un nouvel OBNL, distinct du Réseau, le Musée régional de l'Outaouais.

3— Catégorie d'institution et critères d'admissibilité

Voici les critères généraux d'admissibilité pour l'agrément des institutions muséales, tels qu'énoncés par le MCCQ² :

- Posséder le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL) ou relever d'un OBNL, d'une municipalité, d'une maison d'enseignement, d'une communauté religieuse, ou d'un conseil de bande ;
- Correspondre à la définition d'institution muséale publiée dans le Guide des exigences du MCCQ, soit :

« [...] *institution permanente à but non lucratif ouverte au public, le terme institution muséale comprend les musées, centres d'exposition et centres d'interprétation qui, outre les fonctions d'acquisition, de conservation, de recherche, de gestion et de mise en valeur de collections assumées par certains, ont en commun d'être des lieux d'éducation, de médiation et de diffusion consacrés à l'art, à l'histoire et aux sciences, qui sont au service de la société et de son développement* » ;

² Ministère de la Culture et des Communications, Agrément des institutions muséales : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6154> (site consulté le 9 mai 2020)

- être ouverte au public depuis au moins 3 ans au moment du dépôt de la demande d'agrément ;
- disposer d'un lieu physique permanent accessible au public, en être propriétaire ou locataire et détenir alors une entente écrite ;
- assurer une période minimale d'ouverture au public (12 semaines consécutives par année pour les institutions muséales saisonnières et 40 semaines par année pour les autres) ;
- employer du personnel rémunéré ;
- démontrer une saine gestion financière ;
- avoir un ou des partenaires financiers ou en services (autres que les ministères) ; avoir une visibilité sur Internet ;
- avoir tenu une réunion de son conseil d'administration au cours des 6 derniers mois.

Pour répondre à ces critères, un tel processus peut prendre de 3 à 5 ans, entre la création de l'entité légale (OBNL) et la mise en opération de sa mission par une équipe de professionnels rémunérés. Pour connaître tous les critères : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i%3D6154.html>

D'ici décembre 2023, le RPGO devra donc avoir atteint les objectifs suivants :

1. Création d'un OBNL qui deviendra l'incubateur du nouveau musée régional
2. Mise en opération de l'incubateur et dotation de ressources humaines qualifiées
3. Processus d'agrément entamé, voire complété

4— Actions proposées

Afin de pouvoir répondre aux critères du MCCQ, il est fort souhaitable que le nouveau musée régional puisse bénéficier d'appuis financiers qui lui permettra de mettre en opération ses activités, en lien avec sa mission et son mandat, ainsi que de le doter des ressources humaines nécessaires à la gestion de ses affaires courantes. Rappelons que le MCCQ exige, entre autres, que l'institution muséale qui dépose une demande d'agrément **soit en activité depuis au moins 3 ans, qu'elle emploie du personnel rémunéré et qu'elle ait des partenaires (en services ou financiers) autres que le MCCQ.**

Pour rappel, le projet de Musée régional résulte d'un effort concerté du milieu, recevant l'adhésion des membres du RPGO, des MRC, de la Ville de Gatineau et de l'UQO. Depuis 2017, le RPGO a bénéficié d'un appui financier provenant des Ententes de développement culturel 2017 et 2018-2020 entre la Ville et le MCCQ (174 000 \$). Ces montants ont permis la réalisation d'événements de concertation et la production d'études préparatoires nécessaires à la concrétisation du projet. Depuis 2019, le projet de Musée régional fait partie du plan d'action de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et est identifié comme l'un des projets culturels prioritaires du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le tableau présenté à la page suivante résume les actions réalisées depuis 2020 et celles proposées pour 2022-2023, dans le processus menant le nouveau musée au statut d'institution muséale agréée.

Important : Les actions proposées devront être soumises au conseil d'administration du Musée régional de l'Outaouais pour approbation. Ce tableau est donc présenté à titre indicatif.

ACTIONS	ORIENTATION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
EN CONTINU			
1. Obtention d'appuis clés <ul style="list-style-type: none"> a) Identifier et définir le rôle des partenaires tels la Ville de Gatineau, le MCCQ, Patrimoine canadien, etc. b) Obtenir des appuis d'institutions muséales régionales et nationales c) Consolider les appuis politiques et financiers au niveau municipal et provincial (MRC) d) Obtenir des appuis au niveau fédéral e) Faire des mises à jour régulières sur l'avancement du projet auprès des membres f) Consolider l'appui des membres 	2	RPGO	En continu
2. Faire connaître le projet du musée régional <ul style="list-style-type: none"> a) Création d'outils de communication entièrement consacrés au projet b) Kiosque entièrement consacré au projet et participation à des événements (Ex. Salon du patrimoine) c) Journées d'étude (missions dans d'autres musées régionaux du Québec, rencontres, etc.) 	4	RPGO	En continu

ACTIONS	ORIENTATION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
2020			
<p>3. Développement des connaissances sur les collections muséales et les fonds documentaires de l'Outaouais</p> <p>a) Réaliser l'inventaire régional des collections muséales et documentaires</p> <p>b) Mise à niveau base de données du RPGO</p> <p>c) Publication du rapport d'inventaire</p> <p>d) Mise en place d'un système de gestion des collections commun pour les membres du RPGO, via la base de données existante.</p> <p>e) Suivi auprès des membres et accompagnement gestion des collections.</p>	3	RPGO — CRAO	2020-2023
<p>4. Présentation du plan triennal à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, au Service des arts, de la culture et des lettres et au MCCQ et aux instances politiques municipales et provinciales.</p>	1	RPGO	Octobre 2020
2021			
1. Publication de l'Étude de faisabilité	1	RPGO, CULTURA, bureau d'études	Février 2021
2. Création d'un OBNL incorporé au nom de « Musée régional de l'Outaouais inc. »	1	RPGO	Juin 2021
3. Résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Gatineau, en faveur d'un appui	2	RPGO	Septembre 2021

ACTIONS	ORIENTATION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
(financier et en services) pour la réalisation du projet de musée régional.			
4. Embauche d'un chargé de projet pour superviser les étapes de création du MRO	1	RPGO	Avril 2021
5. Réalisation des premières activités de diffusion et programmation des expositions de la nouvelle entité : a) Exposition de préfiguration du projet b) Recherche et documentation en lien avec les expositions futures c) Première activité de réseautage	1	RPGO	Septembre 2021
2022			
1. Première assemblée générale du Musée régional inc., constitution du premier Conseil d'administration (chartes, statuts et règlements, etc.) et des premiers comités	1	RPGO, MRO	Janvier 2022
2. Réalisation du plan d'affaires et du montage financier	1	RPGO, Contractuel, MRO	Été 2022
3. Recherche active d'un site temporaire pouvant accueillir le futur musée régional	1	RPGO, MRO	Été 2022
4. Poursuite des activités de diffusion de la nouvelle entité (Musée régional de l'Outaouais inc.) (expositions itinérantes, visites, etc.)	1	RPGO, MRO	Décembre 2022
5. Entamer les premières démarches au MCCQ visant à faire agréer le « Musée régional de l'Outaouais inc. »	1	RPGO, MRO	Décembre 2022

ACTIONS	ORIENTATION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
2023			
1. Poursuite des activités de diffusion de la nouvelle entité (Musée régional de l'Outaouais inc.) (expositions itinérantes, visites, etc.)	1	RPGO, MRO	Décembre 2023
2. Création d'un comité de suivi pour le processus d'agrément du Musée	1	RPGO, MRO	Janvier 2023
3. Démarches auprès de la Ville, de Patrimoine canadien et/ou d'Infrastructure Canada en vue de la production d'un devis officiel pour la construction du Musée	1	RPGO, MRO	Décembre 2023
4. Arrimage du dossier avec le service d'urbanisme et des infrastructures.	1	RPGO, MRO	Décembre 2023
5. Inscription du projet au service d'infrastructure, calendrier de construction sur un horizon de 7 ans (inauguration du musée prévu en 2030) a. Confirmation d'un site pour la construction du futur musée	1	RPGO, MRO	Décembre 2023
6. Appel d'offres d'une firme pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique	1	RPGO, MRO	Hiver 2023
7. Réalisation d'un programme fonctionnel et technique	1	RPGO, MRO	Automne 2023
8. Concours d'architecture avec aménagements extérieurs ou appel d'offres, pour la production d'un plan préliminaire ou d'une esquisse, suivant le PFT et les résultats de l'inventaire régional	1	RPGO, MRO	Décembre 2023
9. Diffusion des premiers plans architecturaux du futur musée régional.	1, 4	RPGO, MRO	Décembre 2023

ACTIONS	ORIENTATION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
10. Suite du projet <ul style="list-style-type: none"> a) Agrément du musée et planification des 3 prochaines années b) Exposition de préfiguration du projet c) Montage financier d) Démarches aux programmes d'aides financières du MCCQ, de Patrimoine canadien et autres partenaires. e) Recherche et documentation en lien avec les expositions futures f) Programmation 3 ans des expos et activités du musée g) Calendrier de construction du musée 	1, 4	MRO	2024 —